## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET Date: 04-03-2024

INTITULÉ DE L'ACTION : Ramassage collectif des déchets sur la voie publique (x 6)

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Enceinte portative 70€ TTC x 6 animations	420 €	Salaire de l'animateur 3 heures + 1 heure (préparatifs et rangements) x 6 animations = 24h	405€
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Accès gratuit	0 €
Boissons et alimentation			
Boissons non alcoolisées + Épicerie 25€ TTC x 6 animations	150€		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Sacs poubelles + Gants protection	6€		
Assurance			
Tracts, affiches			
Tracts A6 R°/V° Papier recyclé (TTC)	69 €		
Affiches A3 R° Papier recyclé (TTC)	92€	Aide demandée au PIC	1187 €
Taxes (SACEM)			
Musique en fond sonore 75€ TTC x 6 animations	450 €		
Divers			
Salaire de l'animateur 3 heures + 1 heure (préparatifs et rangements) x 6 animations = 24h	405 €		
Personnel bénévole		Bénévolat	
1 bénévole minimum / Animation		1 bénévole minimum / Animation	
Sous total des dépenses engagées	1592€		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1592 €	TOTAL	1592€

## (\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez
- (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
  - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
  - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
  - être couverts par une assurance

- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.